



Déni de négociation : quand le gouvernement tourne le dos à ses plus proches partenaires du réseau scolaire

Québec, mardi 10 juin 2025 – L'accroissement notable des responsabilités, l'optimisation des services en contexte de compressions budgétaires et l'exigence d'une disponibilité sans limite ne méritent pas d'être reconnus. C'est le signal qu'a lancé le gouvernement aux cadres du réseau scolaire en mettant fin abruptement, le 8 mai dernier, aux discussions visant le renouvellement de leurs conditions de travail. En réponse, les six associations de gestionnaires scolaires unissent leurs voix pour dénoncer cette attitude cavalière et irrespectueuse des droits de leurs membres.

Le litige est centré sur la rupture unilatérale des discussions portant sur les salaires et les conditions de travail, le déni de négociation des cadres et une profonde iniquité de traitement.

Un refus de notre droit à la négociation

Le 8 mai dernier, les associations de cadres ont été informées par un simple courriel du ministère de l'Éducation de la fin des discussions sur toute demande comportant une incidence monétaire. Or, depuis le début des pourparlers entamés en janvier dernier, le gouvernement a refusé catégoriquement d'entendre les associations de cadres du réseau scolaire sur leur demande d'enveloppe sectorielle, ce qui aurait permis de régler des problématiques essentielles. Les associations estiment qu'en agissant de la sorte, les autorités ministérielles et gouvernementales ont fait preuve de mauvaise foi et qu'elles nient leur droit à la négociation, et ce, à l'encontre des enseignements de la Cour suprême du Canada en matière de liberté d'association. **C'est inacceptable.**

Des conditions moins bonnes que celles des syndiqués...

Au cours de leurs rencontres avec le gouvernement, les associations ont démontré la nécessité d'un rattrapage salarial pour les cadres du réseau scolaire, afin de corriger, sur le plan de la rémunération, des incohérences qui n'ont cessé de s'accroître dans les dernières années. Des cadres dont le salaire est inférieur ou à peine supérieur à celui du personnel qu'ils supervisent, pour une semaine normale de travail nettement supérieure, **c'est inacceptable.** Malgré les preuves soumises sur la nécessité d'un rattrapage salarial et les difficultés d'attraction documentées, les gestionnaires scolaires ne recevront que les ajustements salariaux accordés aux employés syndiqués. Contrairement à ces derniers, ils n'auront aucune autre amélioration de leurs conditions d'emploi, bien que des enveloppes budgétaires sectorielles aient permis d'autres gains pour d'autres employés de l'État. Cette situation perpétue des incohérences de rémunération, où certains cadres sont sous-rémunérés par rapport à leurs responsabilités et à ceux qu'ils supervisent, malgré une semaine de travail plus longue. Il s'agit d'une iniquité de traitement jugée inacceptable par les associations. Des ajustements dans la structure

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

salariale du réseau sont nécessaires si les CSS-CS veulent attirer et retenir les gestionnaires essentiels au bon fonctionnement du réseau de l'éducation.

... et moins bonnes que celles des cadres de l'Ontario, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse

Les données de Statistique Canada à l'été 2024 démontraient un écart salarial moyen de 15 % entre les cadres du réseau scolaire du Québec et leurs homologues de l'Ontario, du Manitoba et de la Nouvelle-Écosse. Ces provinces ont pourtant des indicateurs socioéconomiques similaires au Québec (PIB, dette des gouvernements par habitant, revenu des ménages, etc.). Les chiffres parlent.

En termes d'iniquité, rappelons que dans les dernières années, le gouvernement du Québec a accordé aux psychologues, juges, enseignants, médecins, policiers et députés des conditions de travail se rapprochant ou dépassant nettement la moyenne canadienne.

Aucune reconnaissance

Par son refus de s'entendre avec les associations et en imposant ses conditions, le gouvernement fait preuve de peu de considération, voire d'indifférence à l'endroit des cadres du réseau scolaire et du travail que ces derniers accomplissent au quotidien. Ses « plus proches partenaires », comme il se plaît à l'affirmer, se souviendront longtemps du traitement défavorable qui leur a été réservé par rapport aux autres employés de l'État.

C'est inacceptable. C'est l'angle que prendra, dans les prochains jours, une campagne numérique de sensibilisation menée par les six associations de cadres du réseau scolaire.

Qui sont les cadres du réseau scolaire

Au Québec, près de 8 000 cadres évoluent dans les écoles primaires, secondaires, les centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle, ainsi que dans les centres administratifs des centres de services scolaires et des commissions scolaires. Ils sont un rouage essentiel de la réussite éducative et veillent au bon fonctionnement du réseau scolaire par un engagement de tous les instants.

- 30 -

Information :

Julie Carpentier, présidente
Association of Administrators of English
Schools of Québec (AAESQ)
418 849-7478 julie.carpentier@cqsbc.qc.ca

Guylaine Cormier, présidente
Association des cadres scolaires du Grand
Montréal (ACSGM)
514 999-2917 guylaine.cormier@acsqm.ca

Catherine Escojido, Association montréalaise
des directions d'établissement scolaire
(AMDES)
514 927-8807 catherine@escojido.com

Josée St-Hilaire, coordonnatrice des
communications, Association québécoise des
cadres scolaires (AQCS)
418 803-0914 jst-hilaire@aqcs.ca

Catherine Bouchard, communications
Association québécoise du personnel de
direction d'école (AQPDE)
cbouchard@catapultecommunication.com
438 520-8935

Elodie Lacroix, directrice des communications
Fédération québécoise des directions
d'établissement (FQDE)
514 918-7855 elodie.lacroix@fqde.qc.ca